

Fidji

ARTICLE 12 : COOPÉRATION DOUANIÈRE

Un programme de partenariat est en place avec la douane néo-zélandaise et la Force frontalière australienne ainsi que le partage d'informations par le biais du Bureau régional de liaison chargé du renseignement (BRLR) et de l'Organisation douanière d'Océanie (OCO).

OMD/ONUDC – Programme de contrôle des conteneurs lancé et collaboration continue en vigueur.